



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation en Colombie

Question écrite n° 39455

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation actuelle en Colombie. Depuis avril 2021, de nombreuses manifestations ont eu lieu en Colombie et elles ont été réprimées avec violence par les forces de l'ordre, voire par des groupes paramilitaires. Les militaires ont investi de nombreuses villes sous le prétexte du maintien de l'ordre. Il semblerait que les forces de l'ordre commettent de nombreux crimes à l'égard de la population civile avec l'utilisation d'armes létales ou non-létales, le tout manifestement couvert par le gouvernement colombien et son président. La Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) a demandé au gouvernement colombien l'autorisation d'entrer sur le territoire afin d'effectuer une vérification des dénonciations. Cette demande n'a obtenu aucune réponse. Aussi, elle lui demande quelle est la position de la France sur l'attitude du gouvernement colombien à l'égard des répressions, des violences des manifestations et quelles actions entend-il mener auprès de son homologue colombien pour que les droits de l'Homme soient davantage respectés dans ce pays.

Texte de la réponse

La France est préoccupée par la situation sécuritaire en Colombie. La recrudescence des violences, et notamment les assassinats de défenseurs des droits de l'Homme, de leaders sociaux ou de communautés indigènes et afro-descendantes, sont principalement le fait de groupes armés illégaux, qui ont accru leurs activités dans certaines régions libérées par la guérilla des FARC à la suite de l'accord de paix avec le gouvernement colombien de 2016. Cet accord de paix, que la France a soutenu depuis ses débuts, est un progrès majeur pour atteindre une paix durable en Colombie. Cependant, sa mise en œuvre est encore loin d'être achevée. La sécurité des leaders sociaux et des anciens combattants, la participation politique de la population, la présence des services publics dans les zones reculées, la substitution volontaire des cultures illicites et l'accès plus équitable à la terre restent des enjeux à traiter. La France plaide, aussi bien devant le Conseil de sécurité des Nations unies que dans son dialogue avec les autorités colombiennes, pour une application intégrale de l'accord de paix. Notre soutien est également de nature financière, via la participation de l'Agence française de développement (AFD) et l'appui à des projets locaux dans les zones les plus affectées par le conflit. Le mouvement social que traverse actuellement la Colombie, qu'il convient de distinguer des problématiques sécuritaires liées à la situation post-conflit, est également une source de préoccupation. La France souscrit à la déclaration du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M. Josep Borrell, qui a appelé, dès le 6 mai, à la désescalade et à l'arrêt des violences. Notre ambassadrice en Colombie, Mme Michèle Ramis, s'est également exprimée pour défendre le droit à manifester pacifiquement et souhaiter qu'une réponse politique soit apportée à ce malaise social par le dialogue entre les parties prenantes. La visite de travail de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme, début juin, a représenté un pas vers l'apaisement. Par ailleurs, la France a toute confiance en la capacité des institutions judiciaires colombiennes pour enquêter et juger les responsables d'abus et de violences injustifiées.

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39455

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [8 juin 2021](#), page 4652

Réponse publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5838